

naître ce que l'on pense des options possibles ou des nouvelles options qui pourront être recommandées au cours du débat, y voyant une phase de l'élaboration du projet de loi que nous présenterons.

**LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT EN OCTOBRE 1974 ET LA PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE MESURE LÉGISLATIVE**

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, d'après le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, faut-il modifier le règlement qu'il a annoncé à la Chambre le 22 octobre dernier, en réaction à ce qu'il a alors qualifié d'affluence considérable d'immigrants au Canada, et dont l'importance devait en quelque sorte être réduite pour la durée du débat national? Prévoit-il que des modifications s'imposent au règlement en ce moment, pendant que le débat se poursuivra en 1975?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je ne puis dire avec précision si des modifications s'imposeraient ou non. Je signalerai cependant que c'est au gouvernement et à moi-même, à titre de ministre chargé de cette tâche, qu'il appartient de régler l'immigration en cas de situation d'urgence, qu'il s'agisse d'une crise ou de quelque autre événement; le gouvernement et moi-même éviterons autant que possible de devancer la réorientation fondamentale qui pourrait s'imposer à la suite du Livre vert. Nous devons toutefois exercer notre responsabilité si une situation urgente devait se présenter d'ici la fin du débat.

**LE DÉBAT SUR LE LIVRE VERT—LA DATE DE MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE**

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il si le gouvernement a fixé des délais provisoires pour l'adoption des différentes étapes de l'application d'une politique nationale, comme le ministre l'a promis il y a déjà quelque temps? Nous dirait-il, en outre, quelle forme le débat national assumera, s'il se tiendra sur une base régionale dans diverses parties du Canada ou s'il aura lieu dans un endroit central?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, dans l'explication plus détaillée que le député de Greenwood a qualifiée de différente—elle était tout simplement plus longue, car je ne croyais pas devoir prendre le temps de la Chambre pour entrer dans les détails—j'ai dit que la question serait renvoyée à un comité parlementaire. J'ai exprimé l'espoir, en outre, au chef de l'opposition qu'elle pourrait être discutée par les partis même avant que la Chambre soit saisie de la motion de renvoi, soit d'ici quelques jours j'espère.

Quant à un débat national, cela dépendra surtout des décisions du comité parlementaire. J'imagine que le comité voudra se déplacer. On prévoira aussi vraisemblablement, lorsque les nombreuses organisations qui ont déjà participé à la préparation du Livre vert en auront fait la demande, une seconde rencontre avec elles pour en discuter. Mon ministère aidera à la préparation et à la tenue de ces réunions régionales d'un bout à l'autre du Canada, j'espère.

*Questions orales*

**L'ÉNERGIE**

**L'URANIUM—LES GARANTIES EN MATIÈRE DE VENTE DE RÉACTEURS CANDU**

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle se rattache à une déclaration faite le 20 décembre à la Chambre par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les exportateurs canadiens de matériels et de technologies nucléaires, avait-il dit, doivent s'assurer auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce de même que la Commission de contrôle de l'énergie atomique que les garanties ne font pas obstacle aux transactions. Quels conseils le ministre a-t-il donnés à ces requérants au sujet des garanties et où en sont surtout les négociations relatives à la vente des deux réacteurs CANDU?

• (1500)

Le gouvernement a-t-il reçu de l'Argentine et de la Corée du Sud l'assurance écrite que ces États sont disposés à signer et à ratifier le traité de non-prolifération, ou du moins qu'ils se soumettent aux contrôles périodique de l'Agence internationale de l'énergie atomique? Ces conditions ont-elles été imposées, et quelles réponses a reçues le gouvernement?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pouvoir donner au député une réponse détaillée et complète sur ces deux points. Je puis dire qu'ils font actuellement l'objet de pourparlers et je consulterai mes collègues à cet égard pour voir s'il ne sera pas possible ultérieurement de faire une déclaration plus complète et plus générale.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Si je comprends bien, le gouvernement négocie l'exportation à la fois d'uranium et de réacteurs CANDU. Le gouvernement ne peut ignorer les sauvegardes qu'il exige, s'il y aura des contrôles sur ces réacteurs CANDU, et à quelle fin est destiné le plutonium, qui peut servir, comme le sait le ministre, à la fabrication de bombes atomiques. Le gouvernement a forcément une idée claire des conditions qu'il impose. Tout ce que je demande au ministre, c'est de nous dire quelles sont ces conditions et si elles sont imposées, ou si nous avons tellement envie de vendre des réacteurs CANDU que nous nous fichons de la sécurité future de l'humanité?

**Des voix:** Bravo!

**M. Gillespie:** Le gouvernement a à plusieurs reprises fait bien comprendre qu'il désire vendre des réacteurs CANDU et de l'uranium. Il a également fait bien comprendre que ces ventes ne seront consenties que si des garanties complètes et adéquates peuvent être négociées.

**Des voix:** Quelles sont-elles?